

**Professeurs de Lettres, nous dénonçons à nouveau les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à faire passer l'épreuve anticipée de français au baccalauréat en juin 2011 et refusons de nous incliner une fois de plus devant cette situation.**

Nous ne pourrons corriger les 60 à 65 **copies** -selon les centres- que sur cinq jours ouvrables et demi (l'après-midi du 22 juin après la réunion d'harmonisation de l'écrit, puis du 30 juin au 6 juillet inclus), décompte étant fait de samedi et dimanche, temps de repos dont nous aurons impérativement besoin, car la période des épreuves orales nous aura occupés du 23 au 29 juin inclus avec 60 à 65 **candidats**.

Nous rappelons une fois de plus que la fatigue intense engendrée par les journées d'interrogation exclut toute correction dans la même période.

Nous constatons que, cette année encore, les professeurs de Lettres en lycée ne sont pas tous convoqués : or notre matière est la seule où les collègues ont à évaluer à la fois les candidats à l'oral et à l'écrit . Nous avons déjà exprimé par notre action en 2008 que cette charge de travail très lourde, qui s'ajoute à celle de l'année avec des classes de plus en plus chargées (37 à 39 élèves par classe par exemple au lycée Carnot à Paris), est insupportable.

**1° Dans ces conditions, nous refusons de corriger plus de 50 copies et d'interroger plus de 50 candidats, comme en 2008. Nous signerons aussi ce texte collectivement dans chaque centre d'examen le premier matin des épreuves orales, après avoir averti le directeur du S.I.E.C. par la voie hiérarchique pour qu'il prenne les dispositions adéquates.**

**2° Nous demandons en conséquence que soient convoqués davantage de collègues pour alléger la charge de travail de chacun de nous à l'écrit et à l'oral.**

**3° Nous aimerions ne pas avoir à renouveler cette action les années à venir, étant enfin clairement entendus.**

Nous rappelons que nous travaillons une semaine de plus en juillet alors que nous ne sommes que peu rémunérés, voire pas encore, puisque lundi 6 juin, lors de la réunion préparatoire des épreuves orales, un certain nombre de collègues signalaient qu'ils n'avaient rien perçu pour leur travail de l'année passée !

Nous tenons également à faire observer que notre traitement est bloqué et calculé sur la base de dix mois, non de douze, tout en étant inférieur de 40% à celui de nombreux collègues européens, cependant que notre charge de travail ne cesse de s'aggraver.

Dernier point mais non des moindres : les candidats ne peuvent que bénéficier d'une meilleure organisation de cet examen, telle que nous la proposons.

Nom            Prénom    Établissement d'exercice